

Séance extraordinaire du 17 octobre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 17 octobre 2018 à 19 h 00, au deuxième étage de la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19 h 00.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Résultats de l'appel d'offres BOU-2018-04 – Contrat d'entretien des chemins d'hiver

100-2 Mise en commode de services

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2018-10-17-283

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Résultats de l'appel d'offres BOU-2018-04 – Contrat d'entretien des chemins d'hiver

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Acquisition d'un « chipper »

900-2 Chemin Lefebvre

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Résultats de l'appel d'offres BOU-2018-04 – Contrat d'entretien des chemins d'hiver

M.B. 2018-10-17-284

Considérant la résolution M.B. 2018-09-10-245 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public et ce, pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour une période d'un an;

Considérant la résolution M.B. 2018-10-03-269 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2018;

Considérant que cette résolution approuvait le cahier des clauses techniques générales préparé par la directrice générale;

Considérant le procès-verbal rédigé par la directrice générale suite à l'ouverture des soumissions reçues avant l'heure limite;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée pour cet appel d'offres et ce, avant la date limite de réception des soumissions;

Considérant que le prix soumis par le seul soumissionnaire, soit « 9019-6205 Québec inc. » est au montant de 211 694\$ plus taxes pour la saison 2018-2019;

Considérant que le prix soumis pour le déneigement de la portion privée du chemin de l'Auberge est au montant de 2 000\$ plus taxes pour la saison 2018-2019;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'accorder le contrat de déneigement pour une période d'un an, soit pour la saison 2018-2019 à la compagnie « 9019-6205 Québec inc. » et ce pour une somme totale de 243 395.17\$ incluant les taxes, soit un montant de 211 694\$ avant les taxes. De plus, il est également résolu d'accorder le déneigement de la portion privée du chemin de l'Auberge pour une somme de 2 299.50\$ incluant les taxes, soit la somme de 2 000\$ avant taxes. La dépense reliée à ce contrat de déneigement sera imputée au poste « Contrat d'entretien chemins hiver » (02-330-00-521). La dépense pour le déneigement du chemin de l'Auberge privé sera remboursée par les propriétaires et ce, selon la réglementation adoptée à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 **Acquisition d'un « chipper »**

M.B. 2018-10-17-285

Considérant les informations transmises par le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure;

Considérant que « Soudure mobile Sylvain Lefebvre » a une déchiqueteuse de branches à vendre;

Considérant que selon les recherches effectuées par le conseiller au siège numéro 2, les pièces pour cet équipement sont encore disponibles de même que des couteaux de rechange;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une déchiqueteuse de branches auprès de Soudure mobile Sylvain Lefebvre au prix de 4000\$. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Voirie » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

900-2 **Chemin Lefebvre**

M.B. 2018-10-17-286

Considérant l'état du chemin Lefebvre;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à l'épandage de 10 voyages de 0-2-½ sur le chemin Lefebvre. Les crédits nécessaires à cette dépense proviendront du budget de voirie 2018.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2018-10-17-287

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h20.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière